

---

## Université de Lorraine

### Rapport de promotion 2026

#### Tableau d'avancement au choix : ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRINCIPAL 1<sup>o</sup> CLASSE

---

##### I. Dispositif réglementaire

Conformément aux orientations générales des Lignes Directrices de Gestion (LDG) révisées, adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine (UL) du 4 février 2025, pour l'ensemble des filières, la sélection des dossiers de promotion par liste d'aptitude et par tableau d'avancement s'appuie sur la reconnaissance de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

##### II. Compte rendu de la sélection au choix

###### a) Informations statistiques sur les promouvables

Pour rappel, conformément à l'article 10-2 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État, sont promouvables au tableau d'avancement au choix pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal 1<sup>ère</sup> classe, les adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principaux 2<sup>ème</sup> classe ayant, au 31 décembre 2026, atteint le 6<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

En 2025 comme en 2026, le nombre de possibilités de promotions au niveau national n'est pas communiqué.

Au titre de l'année 2025, **8** agents de l'UL ont été promus dans le grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal 1<sup>ère</sup> classe.

Au titre de l'année 2026, **40** personnels remplissent les conditions de promouvabilité. Parmi ces personnels, 80% sont des femmes et 20% sont des hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 53 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 16 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 13 ans.

#### b) Informations statistiques sur les candidats

Au titre de la campagne 2026, **17** candidatures sont déposées. Parmi les candidats, 76% sont des femmes et 24% sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats est de 52 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 15 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 12 ans.

#### c) Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Les représentants de l'administration et les représentants des personnels réalisent une pré-sélection des dossiers. Ils se réunissent ensuite en séance plénière pour débattre et établir un classement commun.

L'objectif est d'apprécier sur la durée de la carrière, l'investissement du personnel compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, de ses formations, de ses compétences et de la qualité du dossier.

Cette appréciation se fonde sur l'ensemble des critères, définis dans les LDG (annexe 2).

#### d) Informations statistiques sur les classés

Au titre de l'année 2026, **12** dossiers sont classés par le groupe de travail promotion. Parmi les classés, 82% sont des femmes et 18% sont des hommes.

La moyenne d'âge des classés est de 49 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 14 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 12 ans.